

mon
COMMERCE



ma
ville



**CHARTRE DES
COMMERÇANTS ET ARTISANS
ÉCO-RESPONSABLES**

mon
**ENVI
RONNE
MENT**



CHARTRE DES COMMERCANTS ET ARTISANS ECORESPONSABLES

- Définition de l'action
- Contenu de la charte
- Organisation et rôles de chacun
- Axe d'amélioration pour l'action / Bénéfices



DEFINITION DE L'ACTION

Objectifs:

- Créer une dynamique sur le territoire,
- Sensibiliser et accompagner les commerces de proximité volontaires à mettre en place des actions en faveur de l'environnement (déchets, eau, énergie et mobilité),
- Mettre en valeur les actions en faveur de l'environnement déjà mises en place par les commerces participants,
- Valoriser l'image des commerçants locaux auprès du grand public,
- Sensibiliser les habitants sur leur lieu de consommation.

ACTION QUI RENTRE DANS UN DISPOSITIF EXISTANT = FISAC Dijon centre-ville

5 partenaires : ADEME Bourgogne, Fédération Shop in Dijon, CCI Côte-d'Or, CMARB section Côte-d'Or et la ville de Dijon

Cibles :

commerces de proximité volontaires sur le territoire de Dijon (centre-ville élargi)



Création d'une **charte des commerçants et des artisans éco-responsables**
Adhésion gratuite et engagement de 3 ans pour pérenniser les bonnes pratiques



CONTENU DE LA CHARTE

Les commerçants et artisans s'engagent a minima sur **4 actions** :

- la mise en place du tri des déchets est obligatoire (= **1 action**)
- a minima **3 actions** parmi les 4 thèmes suivants :
 - * les déchets, **1 action obligatoire sur le thème des déchets** (réduction des déchets ou gaspillage alimentaire ou communication responsable).
 - * l'eau,
 - * l'énergie,
 - * ou la mobilité.

Les commerçants et artisans devront également informer les clients des actions mises en place grâce au kit de communication qui leur sera remis.



CONTENU DE LA CHARTE

2015 → 23 commerçants et artisans

2016 → 39

2017 → 52

2018 → 59



9 commerces se sont retirés du dispositif (fermeture, plus d'intérêt...)



ORGANISATION ET ROLES DE CHACUN

Mars – avril : Phase de recrutement



Mai - juin :

1^{ère} visite réalisée par les conseillers environnement de la CCI21 ou de la CMAI 21 et Dijon métropole :

- * diagnostic énergie (CCI ou CMA),
- * diagnostic tri/prévention des déchets (DM)
- * diagnostic eau et mobilité (CCI ou CMA + DM)



Septembre - octobre :

2^{ème} rencontre avec un compte-rendu de la 1^{ère} visite avec des pistes d'amélioration + confirmation ou infirmation de leur intégration dans la charte



ORGANISATION ET ROLES DE CHACUN

Dans l'année :

Organisation de temps de rencontre sur des thématiques en lien avec la charte (tri des déchets, éclairage...)



Fin novembre (SERD) :

Cérémonie de remise des chartes + communication (double page dans un journal local, magazine de la collectivité, site internet...)



Année suivante – septembre/octobre :

Visite l'année suivante pour faire le point sur les actions en cours et nouvelles actions



AXE D'AMELIORATION

- Créer du réseau entre les différents participants via des réunions à thème ou des rencontres par activité afin d'impliquer ceux des premières années et apporter de la plus value à l'action

BENEFICES

- Créer une relation de confiance avec les partenaires
- Gain de temps sur la réalisation de l'action (partage de missions, connaissance...)
- Co-construire et engager de nouvelles actions (ex : Ecologie Industrielle et Territoriale)



PARTENARIAT COLLECTIVITÉ – CHAMBRES CONSULAIRES

- Signature d'une convention de partenariat
- Rôles de la collectivité :
 - Porteur de l'action
 - Promouvoir l'action et recruter les professionnels
 - Valoriser les professionnels auprès du grand public (communication)
 - Selon l'action, une expertise technique (après formation le cas échéant de la CCI ou CMA)
- Rôles des chambres consulaires :
 - Réaliser la partie technique (déchet ou énergie)
 - Faciliter les relations avec les fédérations pro, les unions commerciales...
 - Aider dans l'identification des professionnels ciblés
- Des actions proposées actuellement aux collectivités ayant un volet énergie :
 - Commerçants, artisans éco-responsables (CCI + CMA)
 - Au bureau, soyez éco-responsable (CCI)
- Mais aussi :
 - Des actions d'écologie industrielle et territoriale (CCI + CMA)
 - Des forums de rénovation énergétique (CMA)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Emilie NOURRIN

Dijon Métropole

Animatrice projet territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

03 80 76 39 69

enourrin@metropole-dijon.fr

Lucie PRASALEK

CMA Côte d'Or

Conseillère développement durable

03 80 63 01 23

lprasalek@artisanat-bourgogne.fr

Julie LE GOUÉZIGOU

CCI Côte d'Or

Conseillère environnement

06 33 47 03 01

j.legouezigou@bfc.cci.fr

